



## Achat d'un bien en concubinage

Par **Wincenty**, le **13/12/2008** à **17:54**

bonjour,

j'ai l'intention d'acheter un bien avec ma compagne et je souhaiterais connaître les moyens de me "protéger" en cas de séparation et / ou décès d'une des deux parties.

quels sont les moyens et démarches nécessaires pour me couvrir le plus efficacement sachant que ma compagne a deux enfants, et donc me protéger du père de ces derniers..

il s'agit d'un logement neuf.

Par **dilou72**, le **13/12/2008** à **22:15**

bonsoir, demandez votre compagne au mariage et si elle dit oui vous êtes protégé.

Par **Wincenty**, le **14/12/2008** à **08:50**

mis à part cela :)

car ce n'est pas en projet pour le moment...